

4^{ème} CONGRES DE LA FNME - CGT MONTPELLIER 22 AU 25 MARS 2010
2ème séance « Des objectifs revendicatifs ambitieux »
Validés au Conseil Général des 4 et 5 février 2010 :
(Nouveau Statut du Travail Salarié, Sécurité Sociale Professionnelle, Pôle public, politique énergétique)
Laurent LANGLARD

Chers(es) camarades bonjour,

La partie 1 de nos repères revendicatifs fédéraux, intitulée « **Notre démarche et nos objectifs revendicatifs** », a été débattue, amendée et validée par les syndicats lors du Conseil Général de la Fédération des 4 et 5 février 2010.

Les syndicats ont fait le choix de débattre de ces questions en aval du congrès afin de libérer du temps pour débattre de nous, de notre organisation.

Cela a d'ailleurs, à nouveau, été validé ce matin puisque vous avez voté le déroulement du congrès qui va dans ce sens.

La séance de cet après-midi n'a donc pas pour objet d'ouvrir un débat sur le contenu de cette première partie mais de tracer les pistes du comment et du quand faire.

Il nous faut maintenant passer du dire au faire.

Mais pour cela encore faut-il que nous ne restions pas quelques « initiés » au fait du contenu du Nouveau Statut du Travail Salarié et de sa Sécurité Sociale Professionnelle, des questions de politique énergétique et de pôle public.

Mais comment traduire nos propositions contenues dans cette partie 1 en revendications concrètes ?

Comment faire de ce travail préparatoire à notre congrès un support quotidien de nos actions à venir ?

C'est tout l'enjeu de ce temps de débat que nous nous sommes donnés cet après midi.

Les questions de politique industrielle dans le domaine de l'énergie renvoient à un travail considérable de la Fédération, et ceci depuis de nombreuses années.

Nous sommes dans un secteur en profond bouleversement, le terme n'est pas galvaudé, et des modifications profondes se profilent à court terme afin de permettre d'accentuer la concurrence et la casse d'une organisation du secteur qui a pourtant fait ses preuves.

Produire, transporter, distribuer de l'énergie nécessitent une organisation politique complète du secteur. La France avait fait le bon choix en 1946 de nationaliser une partie importante du secteur au travers de la création des entreprises publiques EDF puis GDF.

Ce choix d'entreprises intégrées, en monopole sur leur énergie, partageant l'activité réseau pour plus d'efficacité et de proximité, gérant avec des critères de service public, a fait ses preuves.

Il a permis de fournir aux usagers - domestiques et industriels - du gaz et de l'électricité à des tarifs relativement bas, avec une égalité de traitement matérialisée par la péréquation tarifaire.

Cette organisation a permis à la France d'améliorer son indépendance énergétique, de fournir une électricité à prix bas tout en minimisant ses émissions de gaz à effet de serre.

Pourtant, la propriété publique n'a pas été suffisante pour empêcher ces entreprises d'avoir, pour préparer l'arrivée de la concurrence, des critères de gestion et de management similaires aux entreprises privées. Cela prouve qu'il nous faut réfléchir aux moyens permettant l'appropriation sociale des activités productrices ou de services fondamentaux qui se déclinent au travers de services publics.

Dans une période où l'environnement devient une problématique prégnante dans les choix de politique énergétique, les salariés du secteur ont le devoir de faire connaître leurs propositions.

La proposition de la FNME CGT de création d'un pôle public en est une.

Disons-le tout de suite : ce pôle public ne se substitue pas à l'exigence de renationalisation de l'ensemble du secteur de l'énergie.

Le pôle public doit donc s'adapter à des évolutions possibles et être pensé comme une organisation du secteur et non pas comme une décision de propriété du secteur.

L'objectif à terme est que les entreprises, sous l'égide du pôle public, ne puissent se faire concurrence car l'accès à l'énergie pour tous, dans le contexte actuel dû aux contraintes environnementales et à l'épuisement des ressources fossiles, entraîne l'exigence d'une optimisation de l'utilisation des énergies.

La démocratisation de leur fonctionnement est un enjeu évident de cette construction.

L'accroissement des droits d'interventions des salariés dans la gestion de ces entreprises est donc une nécessité : ils doivent avoir un rôle de contrôle sur le contenu du travail et sur la gestion dans les organismes de direction, organismes statutaires et paritaires.

Comment gagner un droit à l'énergie pour tous avec introduction d'une tranche gratuite et interdiction des coupures pour pauvreté ?

Comment faire connaître au plus grand nombre la mise en concurrence des concessions de production hydraulique qui constitue une spoliation du patrimoine public au profit d'intérêts privés ?

Comment faire connaître et gagner sur nos revendications :

- De remplacement des fontes sur les réseaux gaz, ce qui aurait épargné de nombreuses vies humaines ;
- D'investissements suffisants sur les réseaux électricité et gaz, sur de nouveaux réservoirs souterrains de stockage gaz, sur les centrales hydrauliques, thermiques, nucléaires ;
- D'investissements programmés et adaptés en moyens de production et d'infrastructures afin de répondre aux besoins et ainsi permettre le développement social et industriel en tous lieux du territoire (Bretagne et Provence Alpes Côte d'Azur) ;
- D'une cartographie commune à l'ensemble des services publics de l'époque (eau, gaz, électricité, télécommunications) et des interventions coordonnées, y compris en termes de relève.

Le « 4 pages » Politique Energétique, imprimé à 500 000 exemplaires est à la disposition des syndicats depuis quelques jours, n'est-il pas le moyen de faire connaître nos propositions aux salariés et aux usagers et ainsi d'avancer sur nos revendications ?

La distribution de masse doit s'organiser, le faire avec l'interpro ne sera t-il pas plus efficace techniquement et politiquement en mettant ainsi dans le coup toutes les structures de la CGT ?

Dès 1999 dans la Fédération, la question du statut de l'énergéticien a été identifiée comme un enjeu majeur pour les salariés du champ de notre Fédération.

La Confédération a, de son côté, travaillé sur la question et amené le congrès confédéral de Montpellier en 2003 à poser les bases du Nouveau du Statut du Travail Salarié.

Le NSTS repose sur un socle commun de droits à tous les salariés sans exception quels que soient l'entreprise donneuse d'ordre ou sous-traitante, le bassin d'emploi, la branche d'activité, du secteur privé comme du secteur public.

Comme il ne s'agit pas de revoir à la baisse les conventions collectives et statuts existants qui constituent le socle fondateur du NSTS, le statut de l'énergéticien est partie intégrante du NSTS.

Le NSTS, ce sont des droits de haut niveau attachés à la personne du salarié tout au long de sa carrière et garantis collectivement.

Ces droits doivent être opposables à tous employeurs et transférables d'une entreprise à l'autre :

- Droit à un emploi stable ;
- Droit à un revenu décent ;
- Droit à un déroulement de carrière ;
- Droit à la formation continue ;
- Droit à la protection sociale...

La Sécurité Sociale Professionnelle constitue un volet du NSTS en permettant le maintien des droits du salarié pendant les périodes de transition entre deux emplois.

Sur tous les champs de la Fédération, sur le territoire de tous les syndicats qui constituent la Fédération, des milliers de salariés notamment de la sous-traitance, hors de nos statuts et conventions collectives assurent quotidiennement le « facility management », la maintenance, la création d'ouvrage, le développement, la recherche... concourant ainsi au développement du secteur en étant exclus des avantages acquis et de la richesse produite.

Avec la volonté du capital de se recentrer sur le « cœur de métier », la masse des précaires tend à dépasser celle des statutaires ou conventionnés, cela se passe devant nous, et cela dure depuis de nombreuses années.

Pourtant, nous nous revendiquons comme une organisation de « classe et de masse » mais en la matière, ne manquons-nous pas un peu de « classe » ?

Evidemment, nous ne partons pas de rien et de nombreuses initiatives ont eu lieu depuis des années, dans le nucléaire, dans le thermique à flamme, et plus récemment à l'hydraulique, au RTE ou à la distribution, notamment à la relève de compteurs.

Nous sommes convaincus que la meilleure garantie pour pérenniser et développer nos statuts et conventions, c'est de les faire partager par le plus grand nombre, c'est le sens du NSTS !

Il nous faut d'abord le faire largement partager aux salariés dépendants de nos statuts et de nos conventions pour être plus nombreux et plus forts sur cette question.

Pourquoi à la machine à café, sur le chantier, au sein même du plateau téléphonique, ces deux mondes se côtoient, se parlent mais n'échafaudent pas des solutions pour être plus forts ensemble ?

N'est-il pas de notre responsabilité, nous qui sommes structurés syndicalement, d'aller voir les salariés de la sous-traitance et des filiales, de créer les conditions de les aider à s'organiser et à revendiquer ?

N'est-il pas de notre responsabilité dans les IRP ou ailleurs, alors que des contrats de sous-traitance que nous avons combattus sont établis, de créer les conditions pour qu'ils soient les plus sécurisants possible pour les salariés sous-traitants ?

Nos CHSCT ne doivent-ils pas aussi être plus présents autour de ces salariés souvent précaires dans nos locaux, sur nos réseaux ?

Dans un monde globalisé où le capitalisme fait de l'humain une « ressource », nos syndicats et notre Fédération ne peuvent rester sans aider les hommes et les femmes à s'organiser, à revendiquer et à lutter pour gagner.

Nous en avons les moyens, faisons en sorte que ce congrès marque notre volonté de son empreinte indéfectible sur cette question.

Nous voulons être la CGT de tous les salariés du local au global, cela nécessite de la section syndicale à la Fédération en passant par les régions et les syndicats de nous déployer sur ces questions.

Dans chaque section syndicale, syndicat, région, à la Fédération comment nous organisons-nous pour porter ces questions ?

Dans la continuité de ce qui a déjà été engagé dans le nucléaire, nous vous proposons de débattre d'une ou deux journées d'études nationales pour les directions de syndicats sur la question de la sous-traitance.

Ensuite, nous vous proposons d'organiser en région des débats élargis avec le plus de militants possible pour permettre aux Commissions Exécutives de syndicats d'organiser le plan de travail au quotidien.

Sur tous ces sujets, nous ne partons pas de rien. Des expériences, il en existe dans de nombreux syndicats.

Nous vous proposons de faire de ce temps de débats un temps d'échanges et de partage de vos expériences, mais aussi d'exprimer ce que vous attendez du pôle revendicatif et de son collectif sous-traitance ainsi que du pôle économie et industrie pour vous déployer.

Pour nous permettre de passer du dire au faire, nous avons besoin ensemble de poser les bases d'un plan de travail ambitieux et parce qu'il y a plus de solutions dans 600 têtes que dans une..., délégués du 4ème congrès, à vous la parole !